



vu par la C.C. 14

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination
du passage Jean Malbuisson

Ville de Genève, section Cité

du 22 septembre 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de l'Association des commerçants du passage Malbuisson du 9 juillet 1970;

vu le préavis de la Ville de Genève du 17 juin 1970;

vu le préavis des archives d'Etat du 15 juillet 1970;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

ARRETE :

Il est donné le nom de :

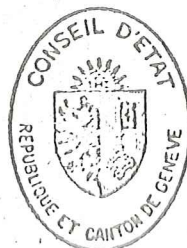
Galerie Malbuisson à l'allée connue jusqu'ici sous le nom de passage Jean Malbuisson.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er novembre 1970.

* * *

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Hallaug